

## Annexe aux Instructions de course type 2025-2028 Habitable

Nom de l'épreuve :	<b>LE 13 À LA VOILE 2026</b>
Dates complètes :	<b>Du lundi 29 juin au jeudi 2 juillet 2026</b>
Lieu :	<b>Côte du département 13 du Golfe de Fos à l'Étang de Berre et les Iles du Frioul</b>
Autorité organisatrice	<b>Comité Départemental de Voile des Bouches du Rhône</b>

### HEURE LOCALE :

Est fixée à 20 heures pour la durée de l'épreuve

### **2 EMPLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL D'INFORMATIONS**

A l'entrée du Club accueil de chaque étape

### **4.1 EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE**

A proximité du Club accueil de chaque étape

### **5.1 PROGRAMME DES COURSES**

#### **Lundi 29 juin matin 9h 00 à 11h 00 : Confirmation des inscriptions au club de Fos sur mer**

**Lundi 29 juin 14 h 00 :** Premier signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses dans le golfe de Fos

**Mardi 30 juin 11h 00 :** Premier signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses Sur l'étang de Berre

**Mercredi 1 juillet 10h 30 :** Premier signal d'avertissement a la Pointe d'Auguette pour une ou plusieurs courses direction la rade sud de Marseille

**Jeudi 2 juillet 11h 00 :** Premier signal d'avertissement pour une ou plusieurs courses rade nord ou rade sud de Marseille

### **6 DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE**

Le pavillon de classe sera un pavillon du CDV13

### **7 DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE**

La zone de course sera située le long de la côte du département des Bouches du Rhône entre Fos et les Iles du parc des Calanques

### **8.1 DESCRIPTION DES PARCOURS**

Les parcours sont numérotés de 1 à 10 (voir Annexe 1 « Parcours »)

Le numéro du parcours à effectuer sera affiché, avant le signal d'avertissement, sur le bateau du comité de course ou au niveau du poste starter si le départ se fait de terre.

Chaque matin de course, un briefing skipper sera tenu afin de déterminer le programme de la journée.

### **9 MARQUES**

Les marques sont définies pour chaque parcours dans l'Annexe 2 « Marques »

### **11.1 DEFINITION DE LA LIGNE DE DÉPART**

Parcours n°1 : Départ : Dans le sud de la cardinale ouest de la pointe d'Auguette, entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant un pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n° 2 : Départ dans le Nord de l'île de Gaby entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant le pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n°3 : Départ devant le club du CV Martigues entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant le pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n°3 bis : Départ devant le club du CV Martigues entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant le pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n°4 et 6 : Départ devant le club du CV Martigues entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant le pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n°7 et n°8 et : Dans l'Ouest de la pointe Baumasse, entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant un pavillon avec logo bleu CDV13

Parcours n°9 dans l'anse de l'Estaque entre une bouée blanche « FFV » et le mat du bateau Comité arborant un pavillon avec logo bleu CDV13

### **13 DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVÉE**

Parcours N°1 : Arrivée entre le Cap de Croix au Frioul et un bateau de l'organisation avec un pavillon bleu (pas de cigare jaune)

Parcours N° 2 : Arrivée dans le Nord de l'île de Gaby entre 1 bouée cigare jaune et un bateau de l'organisation avec un pavillon bleu.

Parcours N° 3 : Arrivée devant le club du CV Martigues entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon FFV et le pavillon bleu et 1 bouée verte

Parcours N° 3 bis : Arrivée devant le club du CV Martigues entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon FFV et le pavillon bleu et 1 bouée verte

Parcours N° 4 et 6 : Arrivée devant le club du CV Martigues entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon FFV et le pavillon bleu et 1 bouée verte

Parcours N°7 et N°8 : Arrivée devant la pointe Baumasse entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon FFV et le pavillon bleu et 1 bouée cigare jaune

Parcours n°9: Arrivée entre le Cap de Croix et le bateau Comité

### **14.2 SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT (Chapitre 2)**

Rotation de 1 tours

### **15.1 TEMPS LIMITE POUR LE PREMIER BATEAU POUR FINIR LA COURSE**

Parcours N°1 à 9 : -Il n'y a pas de temps limite mais une heure limite qui est fixée à 16 H 30 minutes  
-En cas de besoin, un pointage effectué à une marque de parcours pourra être pris en compte (voir annexe « Pointage officiel à une marque ») par décision du Jury sur proposition du Comité de Course.

Parcours N°10 : Le temps limite pour finir la course est fixé à 2 heures.

### **15.2 TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES L'ARRIVEE DU PREMIER**

Parcours côtier : L'heure limite est fixée à 18H 30

Parcours construits : Le temps limite pour finir après l'arrivée du premier est fixé à 1 heure.

## **16.1 RECLAMATION ET DEMANDE DE REPARATION**

Le local jury sera celui du club d'accueil

## **17.2.b NOMBRE DE COURSES**

Le nombre maximum de courses à courir est de huit. Le classement général de l'épreuve sera effectué en faisant le total des points obtenus sur chaque course avec déduction de la plus mauvaise course si 4 courses au moins sont validées.

## **17.3 SYSTEME CHOISI POUR LE CALCUL DU TEMPS COMPENSE**

Temps sur distance avec application du CVL.

## **18.1 DECLARATION QUOTIDIENNE DE PARTANCE:**

Un système de pointage dénommé "Déclaration quotidienne d'équipage et de partance" est mis en place dans les conditions suivantes :

Le chef de bord doit déclarer pour la ou les courses du jour, la composition de l'équipage (nom, prénom) choisi parmi les équipiers déclarés à l'inscription conformément au préambule des IC.

Chaque jour, avant de quitter le port pour les courses du jour, le Skipper (capitaine du navire) de chaque bateau est personnellement responsable de cette déclaration.

Cette déclaration établie est remise au "secrétariat de course".

**En cas de non-respect de cette règle, le Comité de Réclamation pourra interdire à un équipage de participer aux courses ultérieures.**

## **18.2 NATURA 2000**

Il est rappelé à chaque concurrent

- \* **aucun déchet ne devra être rejeté à la mer**
- \* **d'adopter des comportements respectueux vis-à-vis de la faune et la flore.**
- \* **de ne pas produire des émissions sonores susceptibles de troubler la tranquillité des lieux.**
- \* **que la pêche est interdite**

## **Liste des 8 zones Natura 2000 traversées ou a proximité du parcours**

**FR9301999 - Côte Bleue Marine ; site « habitats, faune, flore »**

**FR9301602 - Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet ; site « habitats, faune, flore »**

## **18.3 CANAL DE VACATION RADIO :**

Une VHF en ordre de marche est obligatoire à bord et tous les concurrents doivent obligatoirement rester en veille VHF. Le canal utilisé (72) sera précisé lors du premier briefing.

## **22 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon FFV

### *Composition du corps arbitral*

<i>Commissaire général :</i>	<b>Pierre CASTE</b>
<i>Président du comité de course :</i>	<b>Jean Pierre CHURET</b>
<i>Comité de réclamation :</i>	
<i>Classements :</i>	<b>B.Claveries</b>

## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe 1 Parcours** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées dans **l'annexe 1 « Parcours »**, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

## Parcours N°1 : Port de Bouc -Le Frioul (17 Nm)

Départ : Dans le sud de la cardinale ouest de la pointe d'Auguette

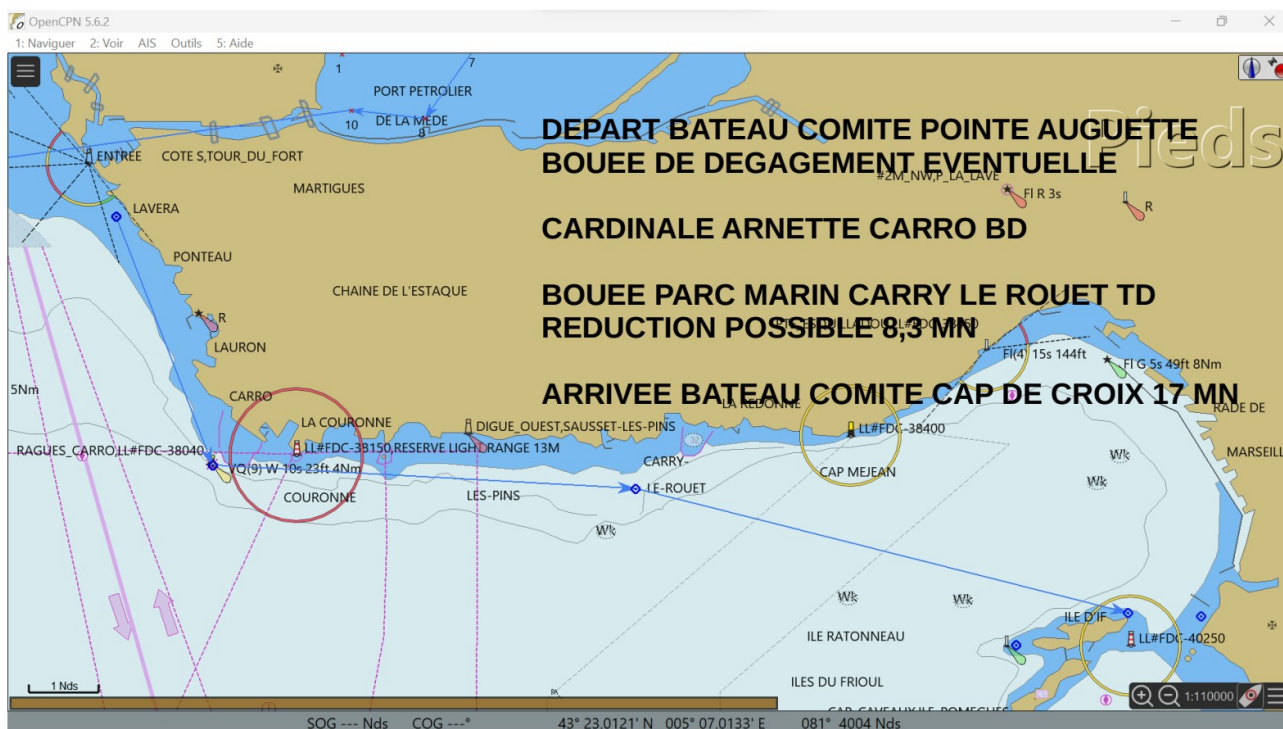
Bouée de dégagement éventuelle

Les Ragues d'Arnette et Carro : bouées d'Arnette et Carro à laisser à bâbord

Porte à Carry le Rouet (pointage intermédiaire) : entre Bouée sud (marque spéciale 43°19,2 N – 5°09,7 E) du parc marin de Carry et le bateau pointeur (pavillon FFV) à 10,8 NM du départ.

Arrivée entre bateau comité avec pavillon bleu et le cap de Croix au Frioul

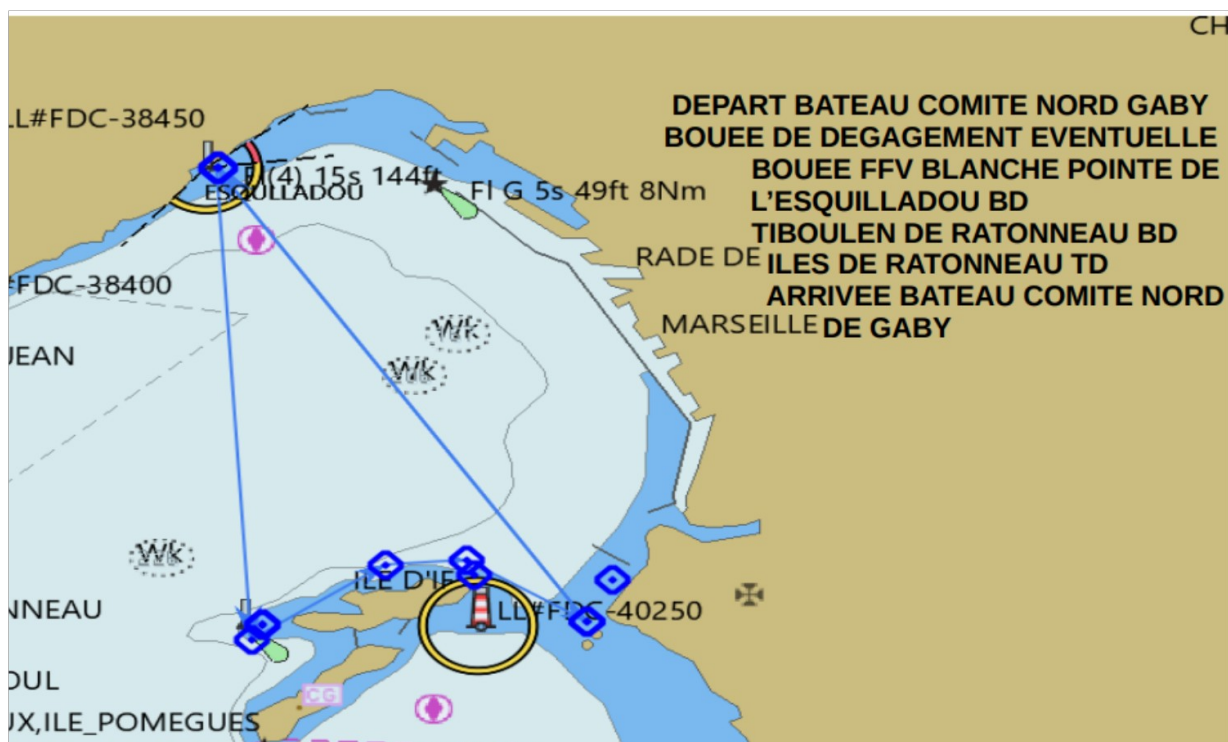
### PARCOURS 1 . 13 A LA VOILE



**Parcours N°2 : 12 MN**

Départ : Dans le Nord de l'Île Gaby  
 Bouée de dégagement éventuelle  
 Bouée FFV blanche à la Pointe de l'Esquilladou à laisser à bâbord  
 Tiboulen de Ratonneau à laisser à bâbord  
 Îles de Ratonneau à laisser à tribord  
 Arrivée bateau comité dans le Nord de l'Îlot Gaby

**PARCOURS N° 2 13 A LA VOILE 12mn**



## Parcours N°3 : 14,2 mn

Départ : Devant le CVM entre le Bateau comité et la Bouée FFV Blanche

10 FFV blanche Bd

8 môle de la Méde Bd

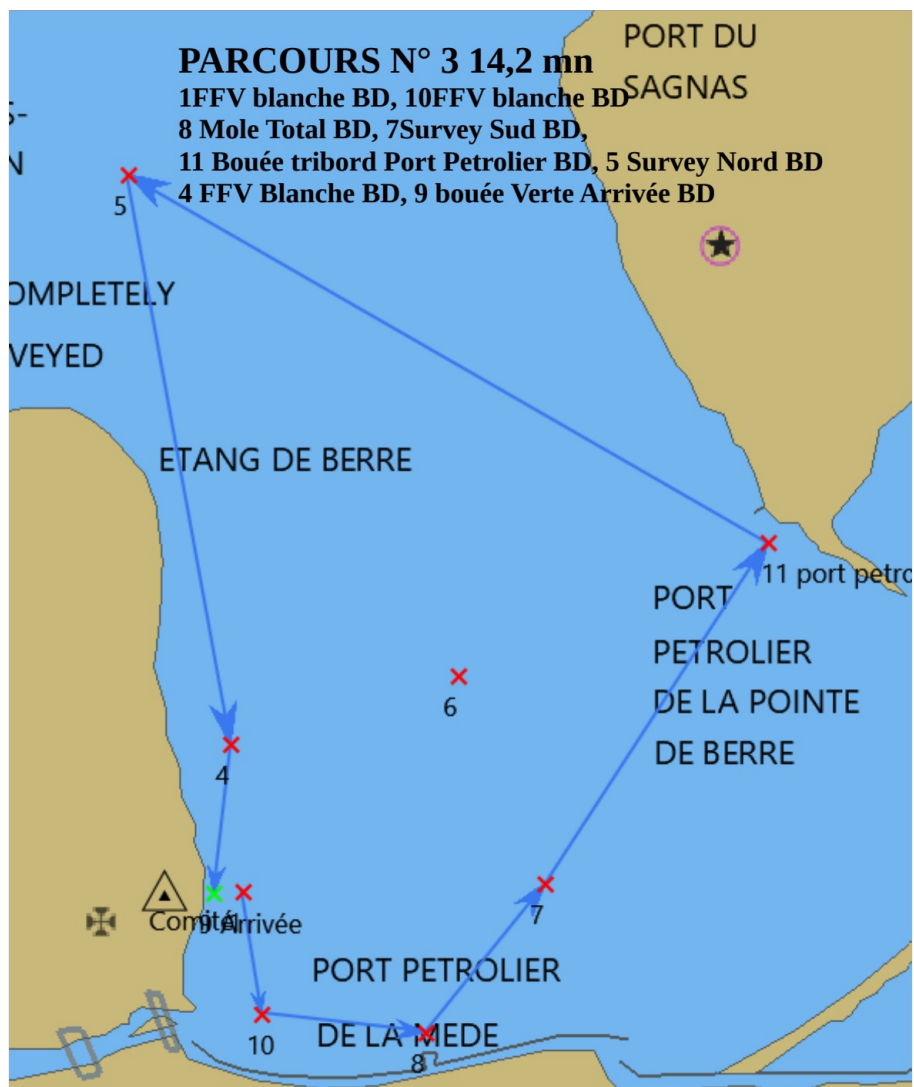
7 survey Sud Bd

11 Bouée de tribord verte Bd

5 survey Nord Bd

4 FFV blanche Figuerolle Bd

Arrivée entre le bateau comité et la bouée verte



## PARCOURS N°3bis 14,2mn

Départ : Devant le CVM entre le Bateau comité et la Bouée FFV Blanche

4 FFV blanche Figuerolle Tb

5 survey Nord Tb

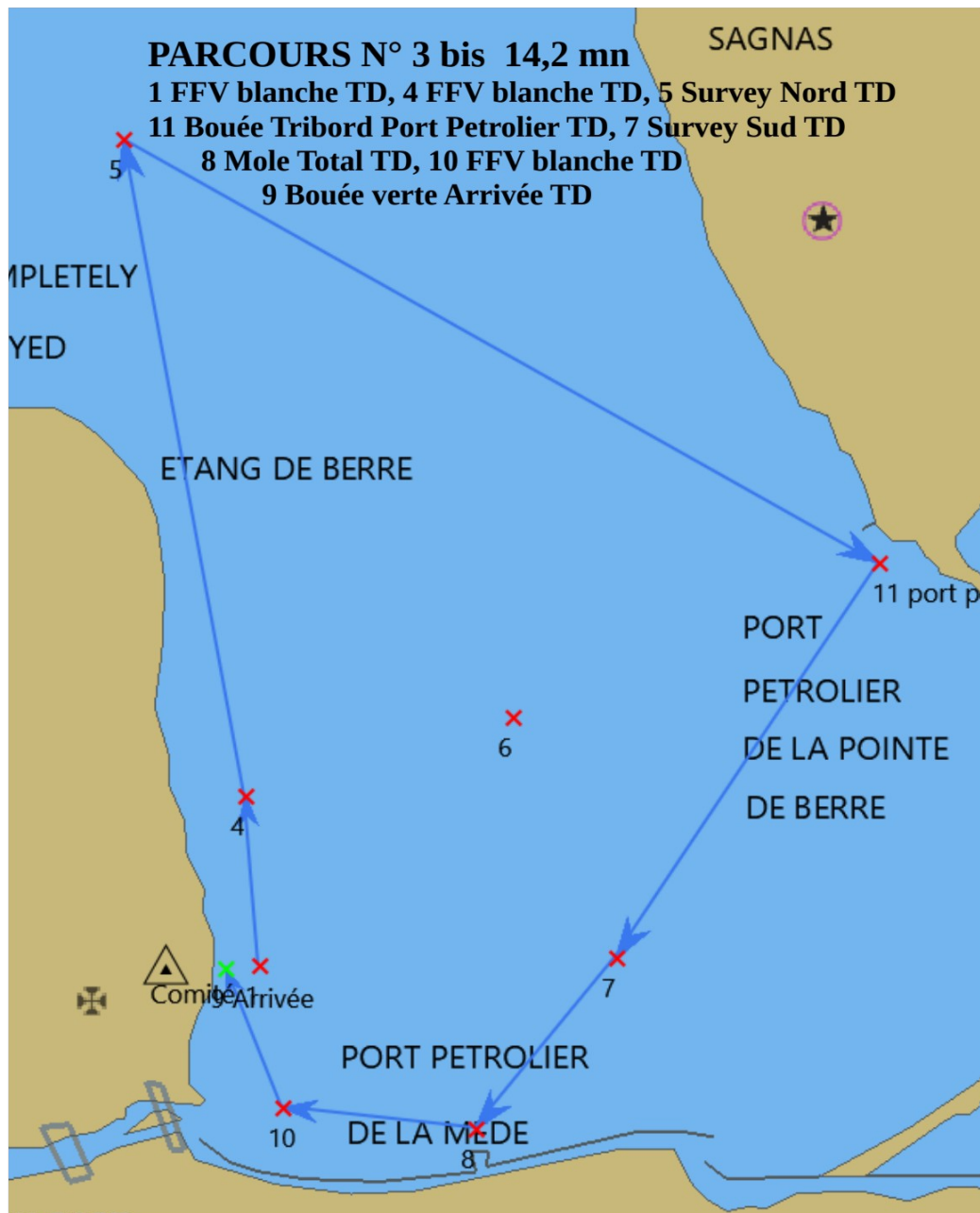
11 Bouée de tribord verte Tb

7 survey Sud Tb

8 môle de la Méde Tb

10 FFV blanche Tb

Arrivée entre le bateau comité et la bouée verte



### Parcours N°4 : 22 mn

Départ : Devant le CVM base de Tholon

Bouée de dégagement éventuelle

Bouée FFV blanche N° 4 à laisser à Tribord

Bouée bleu Ranquet à laisser à Tribord

Bouée foncée St Chamas à laisser à Tribord

Bouée verte Port pétrolier à laisser à Tribord

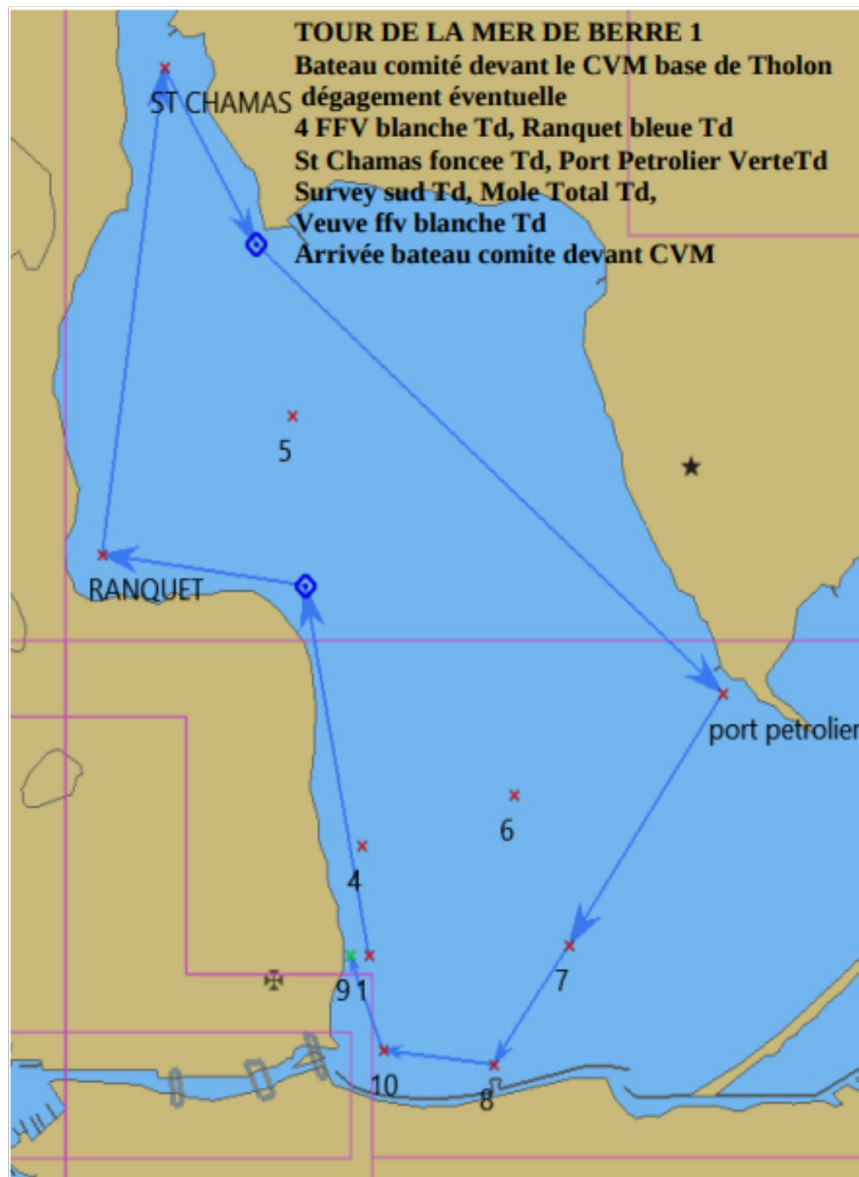
Bouée Survey Sud à laisser à Tribord

Bouée Mole Total à laisser à Tribord

Bouée FFV blanche Veuve tribord

Arrivée bateau comité devant le club du CV Martigues

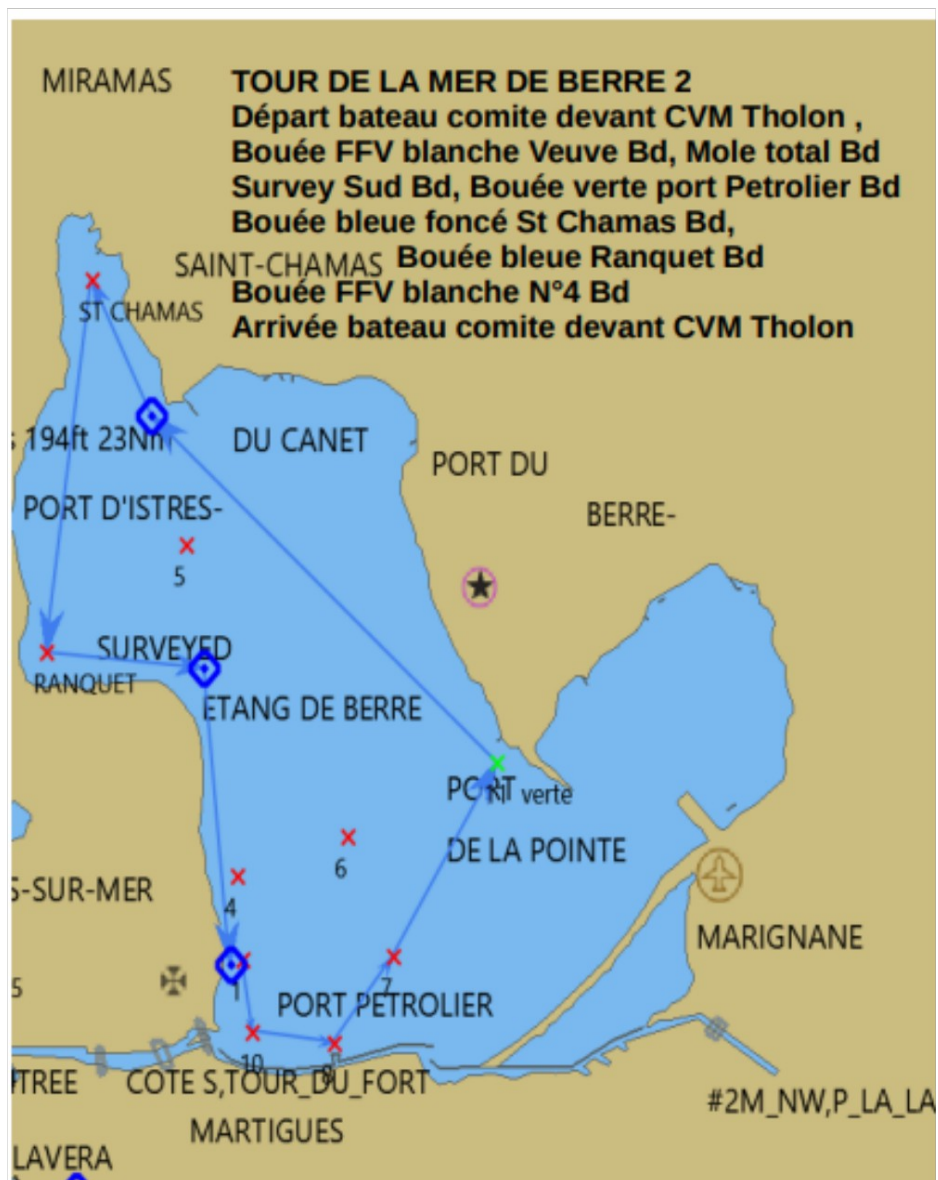
### PARCOURS N° 4 13 A LA VOILE



## Parcours N°6 : 22 MN

Départ : Devant le CVM base de Tholon  
Bouée FFV blanche Veuve bâbord  
Bouée Mole Total à laisser à Bâbord  
Bouée Survey Sud à laisser à Bâbord  
Bouée verte Port pétrolier à laisser à Bâbord  
Bouée foncée St Chamas à laisser à Bâbord  
Bouée bleu Ranquet à laisser à Bâbord  
Bouée FFV blanche N°4 à laisser à bâbord  
Arrivée bateau comité devant le club du CV Martigues

## PARCOURS N° 6 13 A LA VOILE



## Parcours N°7 : 7,8 MN

Départ : Dans l'Ouest de la pointe Baumasse

Bouée de dégagement éventuelle

Bouée 4 Fos à laisser à Tribord

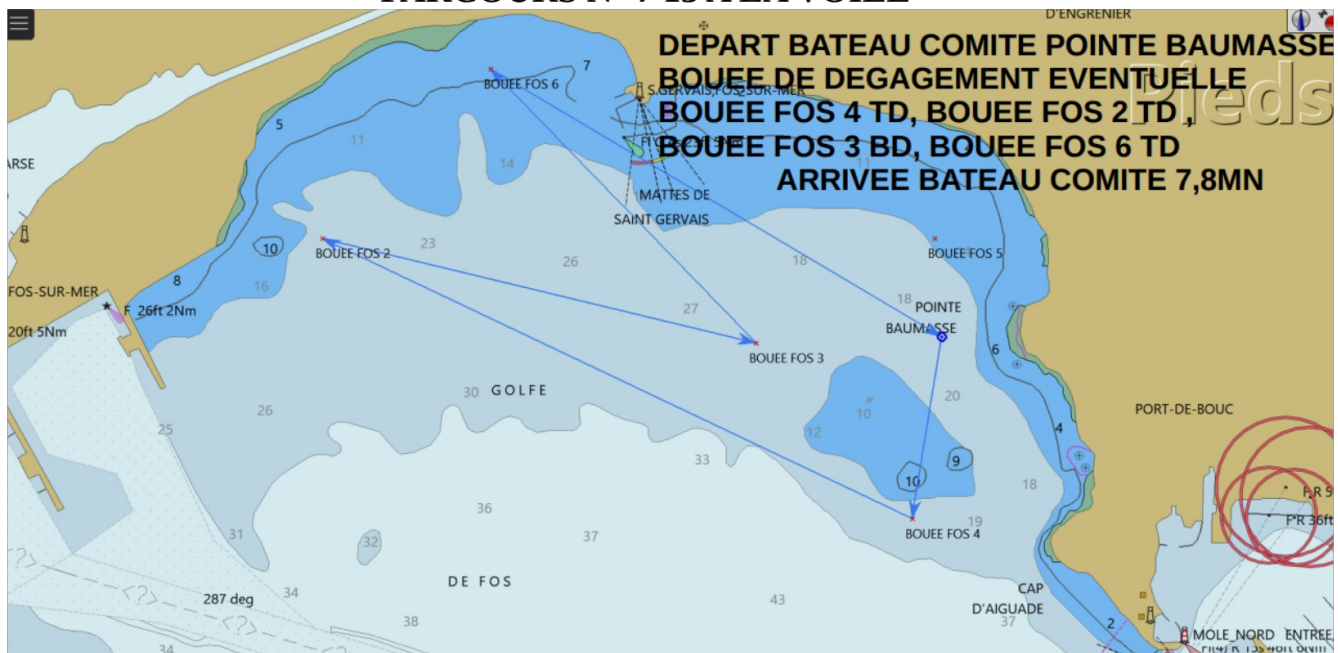
Bouée 2 Fos à laisser à Tribord

Bouée 3 Fos à laisser à Bâbord

Bouée 6 Fos à laisser à Tribord

Arrivée bateau comité devant la pointe Baumasse

### PARCOURS N° 7 13 A LA VOILE



## Parcours N°8 : 8,6 MN

Départ : Dans l'Ouest de la pointe Baumasse

Bouée de dégagement éventuelle

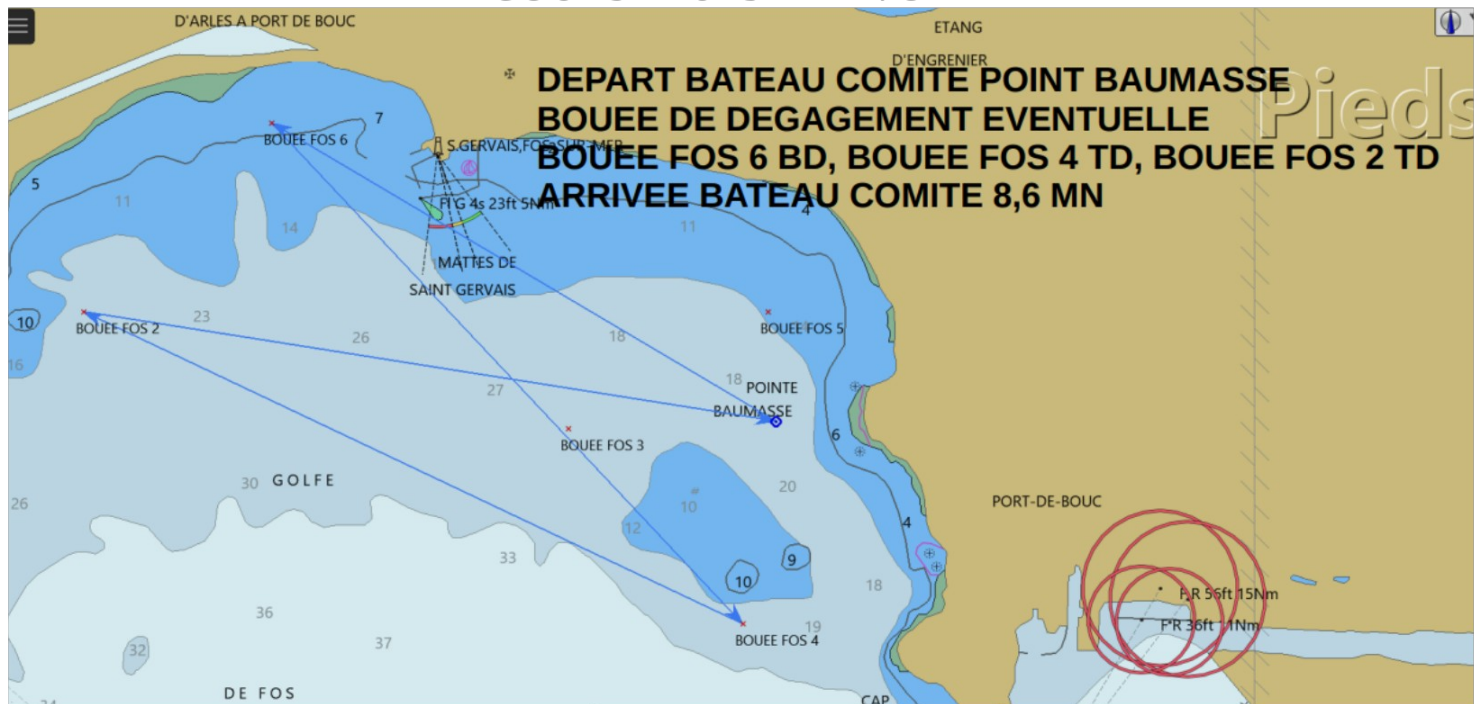
Bouée 6 Fos à laisser à Bâbord

Bouée 4 Fos à laisser à Tribord

Bouée 2 Fos à laisser à Tribord

Arrivée bateau comité devant la pointe Baumasse

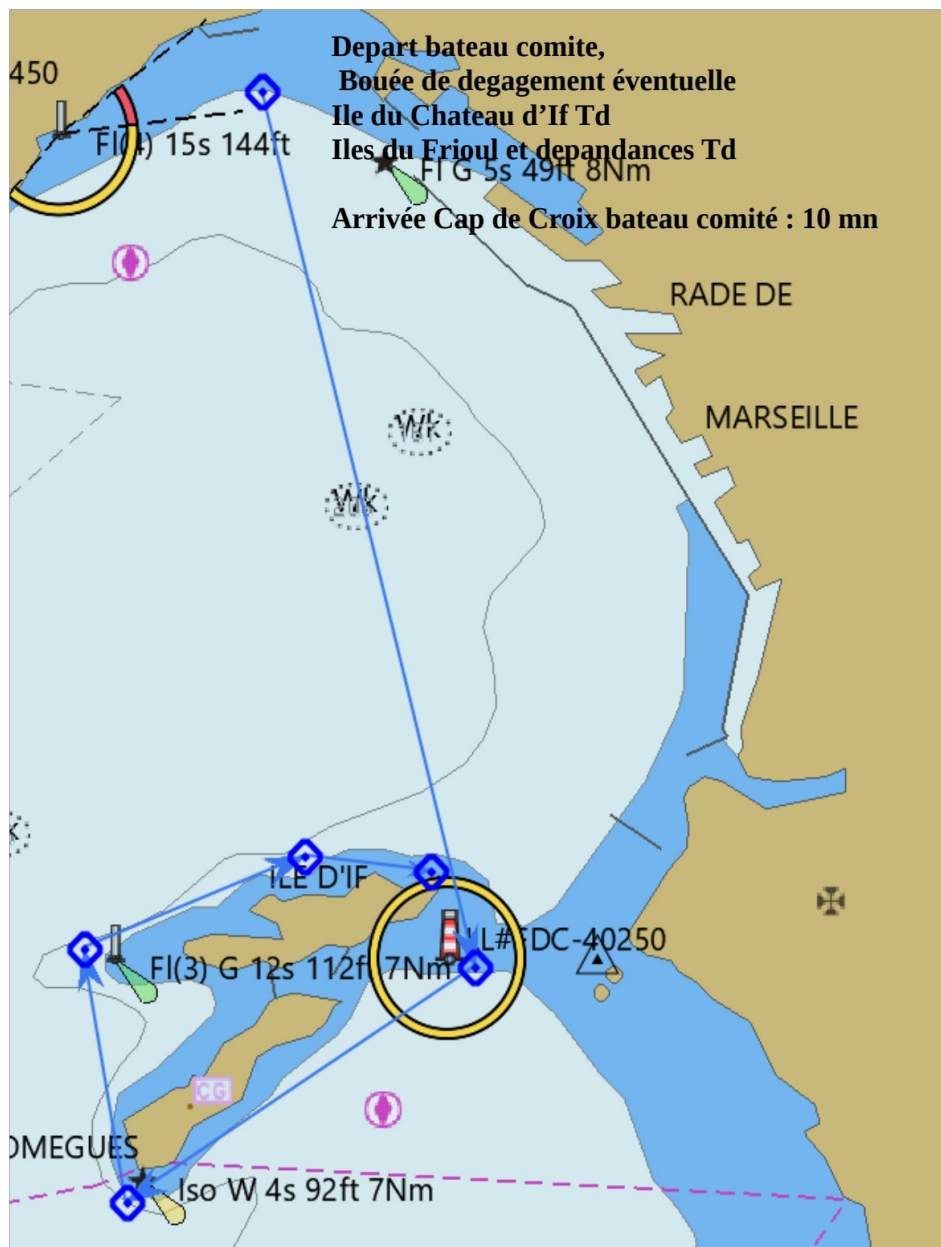
## PARCOURS N° 8 13 A LA VOILE



## Parcours N°9 : 10 MN

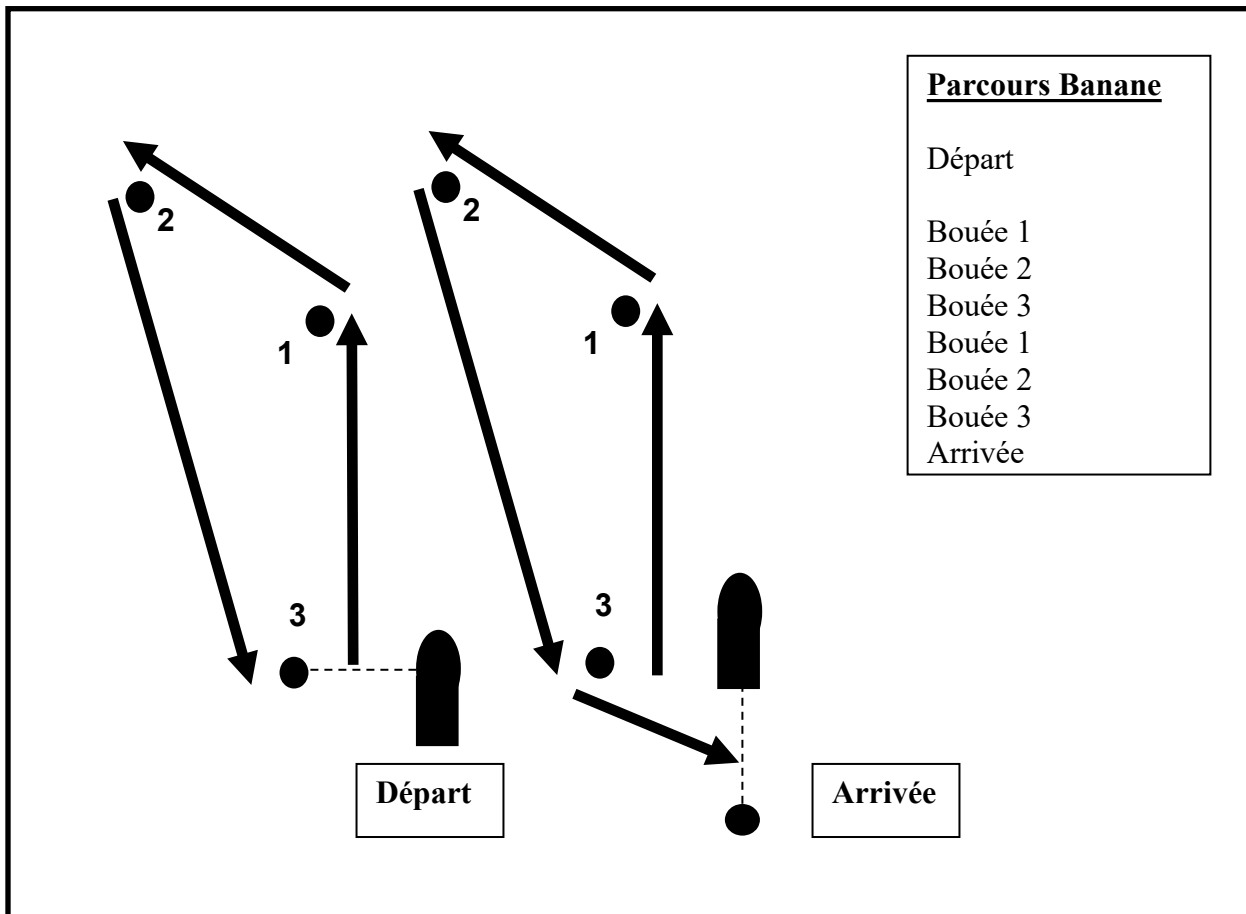
Départ : bateau comité  
Bouée de dégagement éventuelle  
Ile du Château d'If à Tribord  
Îles du Frioul et dépendances à tribord  
Arrivée entre cap de Croix et bateau comité

### PARCOURS N° 9 13 A LA VOILE



**Parcours N° 10: Parcours construit**

Toutes les marques de parcours à bâbord



**ANNEXE 2**  
**POSITION BOUEES 13 A LA VOILE 2026**

**MER DE BERRE**  
**ST CHAMAS BOUEE BIDON MARRON**  
43 32 6144 N  
005 01 2700 E

**MER DE BERRE**  
**RANQUET BOUEE BIDON BLEU**  
43 28 5803 N  
005 01 2700 E

**MER DE BERRE**  
**FEU VERT PORT PETROLIER**  
43 27 3529 N  
005 08 4943 E

**MER DE BERRE**  
**SURVEY SUD BOUEE METEO JAUNE**  
43 25 2730 N  
005 06 1880 E

**MER DE BERRE**  
**MOLE BETON TOTAL**  
43 24 2677 N  
005 05 5471 E

**MER DE BERRE**  
**4 FIGUEROLLE BOUEE FFV BLANCHE**  
43 25 4042 N  
005 03 3645 E

**MER DE BERRE**  
**VEUVE BOUEE FFV BLANCHE**  
43 24 3847 N  
005 04 1155 E

**MER DE BERRE**  
**SURVEY NORD BOUEE METEO JAUNE**  
43 25 4119 N  
005 03 3683 E

**POINTE L'ESQUILLADOU BOUEE FFV BLANCHE**  
43 20 9771 N  
005 16 7346 E

**BOUEE PARC MARIN JAUNE**  
43 19 3566 N  
005 10 4398 E

**GOLFE DE FOS BOUEE 2**  
43 25 22 N

**004 54 88 E**

**GOLFE DE FOS BOUEE 3**

**43 24 85 N**

**004 57 00 E**

**GOLFE DE FOS BOUEE 4**

**43 24 23 N**

**004 57 76 E**

**GOLFE DE FOS BOUEE 5**

**43 25 22 N**

**004 57 87 E**

**GOLFE DE FOS BOUEE 6**

**43 25 82 N**

**004 55 70 E**

Nota : les coordonnées GPS et distances sont données à titre indicatif